



Lutte de pouvoir au Mont-de-Piété

www.montdepiete.be

Table des matières

1. Les monts-de-piété entre pouvoir central et pouvoirs locaux (1618 – 1848)

4

- a. Une institution d'abord communale 4
- b. Les hésitations du gouvernement 4
- c. Les Archiducs se rallient aux sollicitations de Cobergher 5
- d. Méfiance des pouvoirs locaux et difficultés financières des monts 5
- e. La question financière et les premières interventions du gouvernement 6
- f. Le malaise persiste et aboutit à la création d'une jointe gouvernementale 7
- g. Les monts-de-piété sont-ils devenus de véritables banques 8
- h. La reprise en mains des monts-de-piété par le gouvernement 8
- i. Joseph II et le retour du pouvoir communal sur les monts-de-piété 9
- j. La crise financière et le déclin des monts-de-piété sous la convention et le directoire 10
- k. La tutelle restaurée de l'état et de ses représentants sous le consulat et l'empire 11
- l. Le régime Hollandais et le retour à une tutelle locale 12
- m. Dans le royaume de Belgique, avant 1848 13
- n. La loi du 30 avril 1848 : une tutelle à deux niveaux 14
- o. Conclusion : de l'union des monts-de-piété à l'autonomie 17

2. La tutelle du Mont-de-Piété de Bruxelles

18

- a. Introduction 18
- b. Petit rappel 18
- c. Et aujourd'hui ? 19
- d. Royaume de Belgique : confirmation de l'autonomie communale 19
- e. Conclusion 21

3. Bibliographie

22

4. Sitographie

22

Les monts-de-piété entre pouvoir central et pouvoirs locaux(1618-1848)

Avant 1618, dans nos régions comme ailleurs en Europe occidentale, le prêt sur gages n'avait relevé, pour l'essentiel, que d'initiatives privées, et fut d'abord le fait des Juifs, puis des Lombards qui les avaient remplacés. Mal vus des autorités, condamnés pour usure par les théologiens, et ostracisés par l'Eglise catholique, tous pratiquaient des taux usuraires, pouvant aller parfois jusqu'à

45%. On les accusait d'ailleurs d'être trop peu regardants sur les dépôts engagés qui leur étaient confiés, et de favoriser ainsi le vol. Dès les années 1460, à l'initiative de quelques Frères mineurs, des *Monti di pietà* avaient par conséquent été créés en Italie, à Pérouse puis à Sienne, afin de combattre la pratique de l'usure.

UNE INSTITUTION D'ABORD COMMUNALE

Si, chez nous, Charles Quint prit finalement, en 1549, la décision d'interdire de prêter à plus de 33%, il ne vit pas pour autant la nécessité pour l'État de prendre quelque initiative que ce soit en ce domaine, se contentant de tolérer l'installation de maisons de prêt privées. Ce sont donc d'abord les autorités communales de quelques villes flamandes qui, sollicitées ou soutenues par quelques pieux

mécènes, se décidèrent à mettre sur pied des institutions publiques de prêt, le plus souvent gratuites – l'Eglise condamnant le prêt à intérêt – comme ce fut notamment le cas de la « bourse de prêts » fondée à Ypres en 1534, ou du « mont-de-charité » institué à Bruges en 1572. Quelques riches familles, ou des institutions religieuses, fournirent les capitaux nécessaires.

LES HÉSITATIONS DU GOUVERNEMENT

Interpellé par ces fondations, le gouvernement consulta un professeur de l'université de Louvain qui proposa l'établissement par les autorités d'une maison gratuite de prêt, gagée sur des fonds qui devraient être levés par un emprunt. En 1571, Pieter van Oudergherst, un gentilhomme flamand de Poperinge, proposa quant à lui l'établissement, dans chaque municipalité, d'une « trésorerie publique » prêtant à 6%, le capital de départ étant fourni par diverses institutions publiques et religieuses, mais aussi par l'établissement de loteries et l'affectation du produit des amendes judiciaires. Philippe II transmit ce projet aux conseils de gouvernement, mais ceux-ci répondirent que, bien qu'y étant favorables, il

leur paraissait impossible, vu l'état désastreux des finances publiques, de réunir le capital nécessaire – Pierre van Oudergherst fit remarquer en vain que le gouvernement et les particuliers ne cessaient pourtant d'emprunter aux Lombards... – et que, par ailleurs, un taux de 6% serait manifestement insuffisant pour attirer marchands et rentiers susceptibles de souscrire des rentes sur le mont-de-piété, puisque le rendement de celles-ci lui serait encore inférieur. A la mort d'Oudergherst, en 1591, le projet était toujours à l'étude à Madrid. A la même période, l'érection d'un mont-de-piété était également envisagée à Liège par les princes-évêques Gérard de Groesbeek et Ernest de Bavière.

BRUNO BERNARD

Professeur d'Histoire moderne à l'ULB, Bruno BERNARD étudie plus particulièrement l'histoire politique, religieuse, des idées et de la culture au XVIIIe siècle, en Belgique mais aussi en Europe. Il a dirigé, de 2003 à 2010, la revue Etudes sur le XVIIIe siècle, et codirigé, à l'Université d'Oxford, de 2008 à 2015, dans le cadre des Oeuvres Complètes de Voltaire publiées par la Voltaire Foundation, l'édition de l'Essai sur les moeurs et l'esprit des nations (9 vol.). Il est notamment l'auteur de Patrice-François de Neny. Un homme d'Etat en Belgique au Siècle des Lumières (Bruxelles, 1992), et a publié plusieurs dizaines d'articles consacrés à la vie politique, culturelle et des idées au XVIIIe siècle.

ROBERT WITTERWULGHE

Ancien élève du Collège Saint-Michel à Bruxelles, le Professeur Robert WITTERWULGHE a poursuivi ses études de droit et d'économie à l'Université Catholique de Louvain (UCL). Il est docteur en droit et docteur en sciences économiques. Il a poursuivi une carrière universitaire en tant que professeur ordinaire au sein de l'Université Catholique de Louvain et des Facultés universitaires Saint-Louis. Il a enseigné aussi dans diverses universités étrangères. Il a fondé le centre d'Etude régional Bruxellois au sein des facultés Saint-Louis. Il a créé et géré pendant plusieurs années au sein de la Louvain School of Management le Centre européen de la PME. Parallèlement à sa carrière académique, il a fondé et développé la société d'avocats Wtt Law Firm. Il s'est récemment associé avec le cabinet Arnauts pour former le cabinet « Watt Legal ». Il est depuis de nombreuses années le conseil du Mont-de-Piété